DÉPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE VILLE DE DREUX

DÉCISION N°DEC2022-206

Direction de la Citoyenneté

Concession n°: 13153

Situation: Cimetière WILSON

Division: 17 / Carré: U / Allée: 6 - Empl: 8

Le Maire de la Ville de Dreux,

VU l'ARTICLE L2122- ${\mathbb Z}^2$ du Code Général des Collectivités Territoriales, alinéa ${\mathcal Z}_j$

VU la délibération n°2020-141 du 1er octobre 2020 portant délégation de pouvoirs au Maire,

VU la demande présentée par M. BIBINDA Bangu domicilié 7 rue du Port Garnier, appartement 221, bâtiment B - 44000 NANTES tendant à convertir la concession **n° 12983** située dans le **Cimetière Wilson** pour une durée de 50 ans afin d'y conserver la sépulture individuelle de la personne désignée.

DÉCIDE

ARTICLE 1 - Il est accordé dans le Cimetière WILSON au nom du demandeur susvisé et à l'effet d'y conserverla sépulture individuelle indiquée une concession de 50 ans à compter du 05 juillet 2021 de 2 mètres superficiels.

ARTICLE 2 - Cette concession est accordée à titre de conversion de la concession de M. Bangu BIBINDA, accordée le 05 juillet 2021 prenant effet le 2 novembre 2022 et expirant le 04 juillet 2071, moyennant la somme totale de 626,70 Euros qui a été versée dans la caisse du Receveur Municipal suivant quittance n°2022/138 du 2 novembre 2022.

ARTICLE 3 - Monsieur le Directeur général des services de la Mairie de Dreux et Monsieur le Comptable public assignataire de Dreux Agglomération sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 4 - Un exemplaire de la présente décision sera notifié à Monsieur le comptable public assignataire de DreuxAgglomération et au Titulaire de la concession.

ARTICLE 5 - La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet http://www.telerecours.fr.

Fait à Dreux, le

1 7 DEC. 2022

Document certifié exécutoire après dépôt à la sous-préfecture de Dreux le Notification le

Accusé de réception en préfecture 028-212801344-20221213-DEC2022-206-AU Date de télétransmission : 15/12/2022 Date de réception préfecture : 15/12/2022